



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport annuel 2020-2021 de la commission **des affaires régionales et intercommunales CARI** au Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport annuel 2020-2021 - CARI

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des affaires régionales et intercommunales composée de :

Membres : Verena Kuonen, Anne Brunner, Simone Collet, Gérald Cuche, Marc Ehrlich, David Hausermann, Frédéric Bongard, Jean- Marc Sottas.

Membres suppléants-es :

Liliane Masson, Valérie Bory Beaud, Frank Ducret, Eva Reith, Serban Sichitiu.

Présidente : Nadia Privet

Communauté touristique de la région lausannoise - Préavis 04-2021

Le 11 mars 2021, La CARI a étudié le Préavis 04-2021 - Communauté touristique de la région lausannoise - Révision du règlement intercommunal sur la taxe de séjour, c'est à une très large majorité que la commission a accepté le nouveau règlement.

La révision du règlement intercommunal sur la taxe de séjour a pour but de prélever une taxe permettant à la communauté de la région lausannoise de subvenir à la promotion touristique régionale ainsi qu'au financement d'infrastructure telles le Centre des congrès de Baulieu ou le Swiss Tech Convention Center de l'EPFL (STCC).

Ces manifestations favorisent non seulement le tourisme mais aussi les emplois générés par le tourisme de loisirs, d'affaires, de technologies, Hautes écoles ou pôles d'attraction comme aquatis.

Votre Conseil à accepter les conclusions du Préavis 04-2021.

Nouveau règlement du SDIS Ouest-Lavaux - Préavis 05-2021

La commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) à siéger le 1 mars 2021 pour consulter le nouveau règlement du SDIS Ouest-Lavaux et pour éventuellement modifier ou proposer des ajustements aux documents mis à notre disposition.

En effet, s'agissant de préavis intercommunaux, ceux-ci ne sont pas modifiables ou amendables lors de leurs présentations au Conseils communaux ou généraux impactés par un accord intercommunal. Le nouveau règlement proposé n'a révélé aucun vice de forme et les modifications demandées correspondaient aux demandes légales imposées par le Canton.

Le règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux et son annexe datant du 1^{er} janvier 2014 regroupe quatre communes (Belmont sur Lausanne, Lutry, Paudex et Pully) et devait être mis à jour pour répondre au retrait du site opérationnel de Belmont sur Lausanne dont la composition des effectifs ne correspond plus aux bases légales demandées par le service de défense contre l'incendie et le secours (AsecSDIS), ainsi que sur les frais d'interventions et facturations particulières.

Le 22 avril 2021 La CARI a pris acte du préavis 05-2021 et du nouveau règlement du SDIS Ouest-Lavaux et approuver ces conclusions, notre Conseil communal a lui aussi accepté le nouveau règlement.

Pour conclure ce rapport, dernier de la législature 2016-2021, je tiens à remercier tous les Conseillers et Conseillères membres de la CARI qui ont participé aux divers travaux d'accords intercommunaux, la Commission des affaires régionales et intercommunales aura bientôt des travaux avec le SDIS Ouest-Lavaux et la STEP de Pully.

Je suis convaincue que le prochain Président et la nouvelle formation de la CARI sauront appréhender et apprécier les études auxquels ils devront faire face pour protéger les intérêts de Pully et de ses habitants.

Pully, le 20 juin 2021.

Pour la Commission des affaires régionales et intercommunales CARI.

Présidente
Nadia Privet